

## Commune de CIVRAC-DE-BLAYE

**Délibération n°2023-017****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance ordinaire du 03 avril 2023

Le 03 avril 2023 à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune dûment convoqué en date du 27 mars 2023 s'est réuni en séance ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Florian DUMAS, Maire.

**Présents :** F. DUMAS (Le Maire), A. CAVARD, F. BOULOT, L. BOUVERET, E. CANU, O. CLABAUX, M-H. DUPUY, M. GRACIA, A. GRIMARD, A. GUILLOT, F. RIVIER

**Absents excusés :** F. MATHE, N. MOTARD (pouvoir à F. DUMAS), E. POUIT.

**Secrétaire de séance :** O. CLABAUX

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°2020-052 du 19 octobre 2020 validant la cession de parcelles à l'euro symbolique au bénéfice de la commune, notamment celle cadastrée ZD n°48, appartenant à M. et Mme BERNY Auguste,

CONSIDÉRANT la publicité et l'enregistrement de cet acte de vente en la forme administrative, auprès du Service de Publicité Foncière de Libourne en date du 18 janvier 2023,

CONSIDÉRANT la demande de M. et Mme SERVANTY d'acquérir la parcelle ZD n°48,

CONSIDÉRANT la situation géographique de ladite parcelle qui jouxte les propriétés de M. et Mme SERVANTY Kévin et les parents de ce dernier, M. et Mme SERVANTY Pascal,

CONSIDÉRANT la servitude présente sur cette parcelle, relative à la canalisation d'eau allant de l'Isle à Galgon jusqu'à la centrale nucléaire de Braud et Saint Louis,

CONSIDÉRANT l'avis favorable de la commission « Patrimoine »,

CONSIDÉRANT le prix de vente de 1 000€, proposé par les membres de cette même commission,

CONSIDÉRANT la nécessité d'autoriser le Maire à signer l'acte de vente en la forme administrative qui conclurait la vente,

CONSIDÉRANT la proposition de nommer Françoise MATHE, la 1<sup>ère</sup> adjointe, pour représenter les intérêts de la commune à cet acte,

**Après délibération, les conseillers municipaux, à l'unanimité :**

- **Valident la cession de la parcelle ZD n°48, au prix de 1 000€,**
- **Autorisent le Maire à signer l'acte de vente en la forme administrative,**
- **Nomment Françoise MATHE, 1<sup>ère</sup> adjointe, pour représenter les intérêts de la commune pour cet acte.**

**NOMBRE DE MEMBRES :**

En exercice : 14

Présents : 11

Exprimés : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

**OBJET :**

**Vente d'un bien  
communal**

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le

ID : 033-213301260-20230403-2023\_017-DE

S<sup>2</sup>LO

Fait à CIVRAC DE BLAYE, le 03 avril 2023

Pour extrait certifié conforme délibéré le 03 avril 2023

Le Maire, Florian DUMAS

A blue circular official stamp of the Mayor of Civrac de Blaye is centered on the page. The stamp features a central emblem and the text 'MAIRE DE CIVRAC DE BLAYE' around the perimeter. A large, dark handwritten signature is written over the stamp.

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la Collectivité,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception.